

VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

16 mars 2018- n° 14
180030

ACQUISITION D'UN BIEN IMMOBILIER CADASTRE SECTION AK N°480 – CHEMIN DE LA PÉPINIÈRE

Il a été proposé à la Ville de se porter acquéreur d'un bien immobilier situé chemin de la Pépinière – lieudit « La Vigne Henry ».

L'étude de cette proposition a démontré que cette parcelle pourrait présenter un intérêt dans le cadre d'aménagement de bordure de voirie ou d'élargissement de voie si nécessaire, compte tenu de la configuration de cette parcelle.

Considérant que cette acquisition pourrait permettre des aménagements de voie si nécessaire,

Vu la proposition de cession faite à l'euro symbolique formulée par le propriétaire actuel,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2241-1 relatif à la gestion des biens communaux et des opérations immobilières effectuées par la collectivité,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, et notamment l'article L.1111-1 relatif aux acquisitions amiables,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.1311-13 précisant que Le Maire est habilité à recevoir et authentifier, en vue de leur publication au fichier immobilier, les actes concernant les droits réels immobiliers passés en la forme administrative,

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la collectivité de faire cette acquisition par acte en la forme administrative, reçu et authentifié par le Maire, et qu'il convient de désigner l'Adjoint qui sera chargé de le signer.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

- ANNULE la décision prise par la délibération numéro 17 en date du 29 août 2014,
- APPROUVE l'acquisition à l'amiable de la parcelle cadastrée section AK N°480, Chemin de la Pépinière - Lieudit « La Vigne Henry », d'une surface de 4a83ca, au prix de 1 € symbolique,
- AUTORISE le Maire à recevoir et authentifier l'acte en la forme administrative correspondant conformément à l'article L.1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- DESIGNER Monsieur Patrick Zanchetta pour signer l'acte à intervenir ainsi que toutes pièces afférentes à ce dossier.

ADOPTE A L'UNANIMITE



Extrait certifié conforme
Le Maire,

David VALENCE

Nombre effectif des Membres
du Conseil Municipal..... 35

Nombre des Membres en
exercice..... 35

Nombre des Membres présents
à la séance..... 30

Procurations 4

Absence..... 1

Séance du 16 mars 2018

Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de David VALENCE, Maire, assisté de Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBOUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT-MATTIONI, Marc FRISON-ROCHE, Nicolas BLOSSE, Adjoints.

Etaient présents :

David VALENCE, Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBOUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT-MATTIONI (*arrivée au point n°16*), Marc FRISON-ROCHE, Nicolas BLOSSE, Marie-France LECOMTE, Marie-Claude ANCEL, François FICHTER, Roselyne FROMENT, Gina FILOGONIO, Isabelle de BECKER, Ousseynou SEYE, Christine FELDEN, Johann RUH, Issam BENOuada, Mustafa GUGLU, Pierre JEANNEL, Christopher ZIEGLER (*sorti au point n° 4 – retour au point n°5*), Michel CACCLIN, Jean-Louis BOURDON, Serge VINCENT, Christine URBES, Nadia ZMIRLI, Sébastien ROCHOTTE.

Excusés et ont donné procuration :

Marie-José LOUDIG	A	Bruno TOUSSAINT
Jacqueline THIRION	A	David VALENCE
Sabriya CHINOUNE	A	François FICHTER
Ramata BA	A	Christine URBES

Absente excusée :

Nathalie TOMASI

M Christopher ZIEGLER est désigné en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.
